

RIBER S.A
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3.091.348,96 euros
Siège social : 31, rue Casimir Perier
95873 Bezons Cedex
R.C.S Pontoise 343 006 151

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 26 avril 2016 à 9 heures, dans les locaux du Club CONFAIR – 54, rue Laffitte – 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. Lecture du rapport de l'Administrateur Provisoire, Monsieur Michel Maire, désigné es qualité par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Pontoise en date du 15 février 2016,
2. Nomination de Madame Annie Geoffroy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Madame Brigitte Dumont,
3. Nomination de Madame Christine Monier en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
4. Nomination de Monsieur Antoine Faure en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
5. Pouvoirs.

Point résultant de la présentation d'un projet de résolution par l'actionnaire International Society Activities Finances, société par actions simplifiée ayant son siège social 250 Avenue Louis Armand –74300 Cluses et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 477 697 791 :

6. Candidature de Monsieur Bernard Raboutet au Conseil de Surveillance

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

RESOLUTION 1

Nomination de Madame Annie Geoffroy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Madame Brigitte Dumont

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Madame Annie Geoffroy, née le 23 juin 1953, à Argenteuil (95), de nationalité française, domiciliée 21, rue d'Edimbourg - 75008 Paris, en qualité de

membre du Conseil de Surveillance de la Société, en remplacement de Madame Brigitte Dumont, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

RESOLUTION 2

Nomination de Madame Christine Monier en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Madame Christine Monier, née le 3 juillet 1955 à Saint Rémy (71), de nationalité française, domiciliée 31, rue du Bois de la Caille – 69004 Lyon, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

RESOLUTION 3

Nomination de Monsieur Antoine Faure en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire, décide de nommer Monsieur Antoine Faure né le 8 février 1941 à Lausanne (Suisse), de nationalité française, domicilié 21 rue Pierre-Bourdan – 69500 Bron (Lyon), en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de deux ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes du dernier exercice clos.

RESOLUTION 4

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur Provisoire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DU PROJET DE LA RESOLUTION PRESENTEE PAR UN ACTIONNAIRE

(Ce projet n'a pas fait l'objet d'un agrément par l'Administrateur Provisoire)

RESOLUTION A

Candidature de Monsieur Bernard Raboutet au Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de l'Administrateur provisoire et de la résolution proposée par la société International Society Activities Finances, nomme Monsieur Bernard Raboutet en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelées à statuer, au cours de l'année 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale :

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires pourront au choix :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou à leur partenaire pacsé ou à toute autre personne de leur choix ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser un formulaire de vote par correspondance.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que ses annexes, est à la disposition, au siège social, des actionnaires.

Ce document sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en ferait la demande, cette demande devant être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée directement à la société ou à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et attestations de participation devront être reçus par la Société ou le service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 23 avril 2016.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

-pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante: **paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com** en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

-pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : **paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com** en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services – CTS -

Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 23 avril 2016.

Questions écrites :

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser à l'Administrateur Provisoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 31, rue Casimir Perier - BP70083 - 95873 Bezons cedex ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : invest@riber.com. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Documentation :

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : www.riber.com, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Les actionnaires pourront également se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services– CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère–93761 Pantin Cedex.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale seront par ailleurs tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

L'Administrateur Provisoire